

MAIRIE



de

CASSAGNES

Département du Lot -

Canton de Puy l'Evêque

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES

Réunion du lundi 25 février 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 20 février 2019, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise DESSAINT (Adjointe au Maire).

Nombre de conseillers :	Présents : Monsieur LANDIECH, Monsieur LOUBIERES, Madame DESSAINT, Madame VERDIER, Monsieur CAYROL, Monsieur MAQUIN
• en exercice: 9	
• présents : 6	Absents : Monsieur VIEILLARD
• votants : 6	Excusés : Madame DACHARY, Monsieur ASTOUL
	Secrétaire de séance : Madame DESSAINT

Date d'affichage : mercredi 20 février 2019

OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.

Madame Françoise DESSAINT (Adjointe au Maire) procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

2019 0001 Délibération fixant rémunération pour gardiennage de l'Eglise :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une proposition d'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise à octroyer à l'agent d'entretien de la commune, Mme Sylvie Delorme, pour un montant de 479,86 € au titre de l'exercice 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

d'octroyer ce montant de 479,86 € à Madame Sylvie Delorme au titre des fonctions de gardiennage et d'entretien de l'Eglise de la commune,

et donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision et inscrire cette contribution au **budget 2019**.

QUESTIONS DIVERSES :

- Dans le cadre de la disponibilité pour convenance personnelle de l'agent technique qu'il convient de remplacer, Monsieur le maire présente la candidature formulée par Monsieur Antonio TRAMBOLHO. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments, propose de recruter Monsieur TRAMBOLHO au moyen d'un CDD de 1 mois dans un premier temps.
- Monsieur le maire présente au Conseil municipal la proposition formulée par Monsieur et Madame HALL qui consiste en l'installation au lieu-dit Larroque basse d'une réserve d'eau sous forme de poche afin de constituer un moyen de lutte contre l'incendie et ainsi une mise en conformité au regard des normes de la DECI. Monsieur le maire fait également part des suggestions techniques émises par Monsieur l'Adjudant Chef du SDIS, Christian AHFIR.
- Dans le cadre du programme d'installation de compteurs communicants "linky" par ENEDIS et du déploiement prévu prochainement sur la commune, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des correspondances d'administrés reçues en mairie à ce sujet et refusant de manière argumentée la pose dudit compteur pour leur propriété. Monsieur le Maire affirme que la mairie s'est rapprochée de la FDEL, compétente en la matière, afin de transmettre ces courriers.
- Monsieur le maire fait part au Conseil municipal des dossiers de demandes de subvention reçus à ce jour en mairie. Certains dossiers attendus étant manquants, le Conseil municipal propose de reporter les décisions budgétaires relative lors d'une prochaine séance.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a été relancée par l'établissement scolaire privé sous contrat Saint Joseph de Puy l'Evêque pour le règlement des frais de scolarité engagés au titre des élèves résidents de la commune. Monsieur le Maire précise que depuis la fermeture du RPI de Saint-Martin le Redon et Montcabrier, les communes accueillant les élèves résidents de la commune de Cassagnes et scolarisés dans des établissements publics n'ont pas sollicité de participation au frais engagés à ce titre. Monsieur le Maire affirme qu'une concertation est en cours avec la Préfecture du Lot à ce sujet et qu'une issue sera trouvée lors d'une prochaine réunion.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la requête formulée par l'association OXYGRAINE par l'intermédiaire de sa présidente, Madame Henriette STEENGRACHT, de prolonger l'évacuation des eaux pluviales du bourg afin d'alimenter un réserve d'eau destinée à l'arrosage de la parcelle cultivée sis au lieu-dit La Barte. Le Conseil municipal autorise cette proposition sous réserve que le coût des travaux nécessaires soit assumés par l'association et que la conduite soit enterrée. Le Conseil municipal suggère que l'association se rapproche de l'ASA de Cassagnes afin de bénéficier du réseau d'irrigation.

La séance est levée à 22 h 30.